Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 084-218400547-20261110-DEL2026116-DE

L'Isle sur la Sorgue

L'Isle-sur-la-Sorgue

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° DEL2026-116 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLETC POUR LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR 2027 ET ANNEES SUIVANTES

Nombre d'élus		
En exercice	**Présents**	**Votants**
35	31	35

L'an deux mille vingt-six, le 10 novembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué 4 novembre 2026, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

Présents :
Mme Amélie GHIGO-DIAZ, Mme Sabine PLANEILLE, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, M. Alain OUDARD, Mme Amandine AUDOUARD, Mme Annie MEYNARD, M. Romain DUFAUD, M. Pierre GONZALVEZ, Mme Valérie CANILLAS, M. Denis SERRE, M. Thierry OLIVIER, Mme Elisabeth DELACROIX, M. Eric BRUXELLE, M. Mathieu BONNET, M. Jamel FATMI, M. François DUCLAUX, M. Wiliam COURCINOUX, M. Roman WIEVIORKA, M. Christian MONTAGARD, Mme Nassera FERRADJI, Mme Claire CLARETON, Mme Sandra ROELANDTS-DELAVAL, M. Gérard GAILLARD, M. Nicolas VALIENTE, M. Christophe OUVIER, M. Philippe ROUX, M. Alain PARENT, M. David GALERA, Mme Valérie BASIN, M. Ludovic GERMAIN, M. Laurent PAILLET.

Procurations :
Mme Céline DOUSSOT-MOREL donne pouvoir à M. Laurent PAILLET, Mme Florence CHAMBON donne pouvoir à M. Pierre GONZALVEZ, Mme Brigitte BARANDON donne pouvoir à M. Eric BRUXELLE, Mme Chantal ROUBAUD donne pouvoir à Mme Elisabeth DELACROIX.

Par arrêté préfectoral du 27 décembre 2024, la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse a pris la compétence « gestion, exploitation et rénovation extension » de la piscine située à L'Isle sur la Sorgue pour devenir un centre aquatique intercommunal.

Le site a été fermé pour travaux et doit rouvrir dans le deuxième trimestre 2027. Il est précisé que durant la phase de travaux, la Communauté de Communes ne supporte que très peu d'éléments à charge.

C'est sur ces éléments que la Commission Locale de Transfert des Charges (CLTEC) s'est réunie pour procéder à l'évaluation des charges avec comme date d'effet la date d'ouverture du nouvel équipement rénové et agrandi.
Seule la commune de L'Isle sur la Sorgue est impactée par des modifications de son attribution de compensation, au prorata temporis en 2027 et pleinement à partir de 2028.

Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation du Transfert des Charges (CLETC) qui s'est réunie le 24 septembre 2026 est joint à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 084-218400547-20261110-DEL2026116-DE

La CLETC propose les modifications suivantes :

	Attributions de compensations définitives de 2027
Châteauneuf de Gadagne	1 201 589,00 €
L'Isle sur la Sorgue	3 793 507,00 €
Saumane de Vaucluse	47 046,00 €
Le Thor	629 318,00 €
Fontaine de Vaucluse	56 473,00 €

	Attributions de compensations définitives de 2028 et années suivantes
Châteauneuf de Gadagne	1 201 589,00 €
L'Isle sur la Sorgue	3 585 262,00 €
Saumane de Vaucluse	47 046,00 €
Le Thor	629 318,00 €
Fontaine de Vaucluse	56 473,00 €

Ce rapport est transmis aux communes membres par courrier de la Communauté de Communes en date du 05 octobre 2026. Le Conseil Municipal doit se prononcer dans les 3 mois maximum suivant cette notification.
Il est proposé d'émettre un avis favorable à l'approbation de ce rapport.

Vu le Code Général des Impôts, et notamment son article 1 609 nonies C
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport de la CLETC réunie le 24 septembre 2026
Vu le courrier de notification de la Communauté de Communes Pays des Sorgues en date du 05 octobre 2026

VU l'avis favorable de la commission fonctionnement de la commune du 3 novembre 2026,

APRÈS en avoir délibéré, **DECIDE** (7 oppositions : R. DUFAUD, M. BONNET, J. FATMI, R. WIEVIORKA, A. GHIGO-DIAZ, F. DUCLAUX, W. COURCINOUX)

Article 1 : d'approuver le rapport de la CLETC qui s'est réunie le septembre 2026 et joint à la présente délibération

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 084-218400547-20261110-DEL2026116-DE

L'Isle-sur-la-Sorgue, le 12 novembre 2026

Monsieur Denis SERRE
Secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ
Maire

Publiée le 12 novembre 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être sais par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.